



REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT de la SAVOIE

Mairie de la Chapelle du Mont du Chat

Tél : 04 79 25 20 34 – Courriel : chapellemontduchat@gmail.com
192 rue du Solan – chef lieu – 73370 La Chapelle du Mont du Chat

Date de la convocation

10/12/2024

Séance du mardi 17 décembre 2024

10 Membres en exercice / quorum : 6

06 Membres présents

01 pouvoir

07 Membres votants

L'an deux mil vingt quatre et le dix sept décembre à 19 heures 00 minutes, le Conseil Municipal de la Commune régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans la mairie, sous la présidence de M. Bruno MORIN, Maire.

Dans un souci de simplification, l'ordonnance n° 2021-1310 du 7 octobre 2021 supprime le compte rendu des séances du conseil municipal. Cette suppression, qui prend effet à compter du 1er juillet 2022, doit être lue comme une suppression tant de l'obligation de tenue que de l'obligation d'affichage du compte rendu des séances du conseil municipal.

Conformément à l'article L. 2121-25 modifié du CGCT, la liste des délibérations, examinées par le conseil municipal, doit être affichée à la mairie et publiée sur le site internet de la commune.

Vu l'article L. 2131-1 du Code général des collectivités territoriales, dans sa rédaction en vigueur au 1er juillet 2022,

Vu l'ordonnance n° 2021-1310 du 7 octobre 2021 portant réforme des règles de publicité, d'entrée en vigueur et de conservation des actes pris par les collectivités territoriales et leurs groupements,

Vu le décret n° 2021-1311 du 7 octobre 2021 portant réforme des règles de publicité, d'entrée en vigueur et de conservation des actes pris par les collectivités territoriales et leurs groupements,

Le Conseil Municipal a décidé lors de sa séance du 09 juin 2022 que la publicité des actes réglementaires et décisions ne présentant ni un caractère réglementaire ni un caractère individuel sera effectué sous forme électronique sur le site de la commune.

N°	DELIBERATIONS/Objet	Décision
040-2024.12.17	Budget - Prise en charge des dépenses d'investissement avant le vote du BP 2025	Approuvée à l'unanimité
041-2024.12.17	Ressources humaines : Protection sociale complémentaire pour la couverture du risque Prévoyance, Adhésion au 1er janvier 2025 à la convention de participation pour la couverture du risque "Prévoyance" proposée par le Centre de gestion de la Savoie CDG73	Approuvée à l'unanimité
042-2024.12.17	FORET Communale : coupes affouagères	Approuvée à l'unanimité
043-2024.12.17	FONCIER : Achat d'une parcelle de terrain à Gratteloup – Marc REVERDY	Approuvée à l'unanimité
044-2024.12.17	URBANISME : PLUi GRAND LAC – projet de modification n° 2 – avis de la Commune	Approuvée à l'unanimité
045-2024.12.17	ENERGIE : Révision/actualisation annuelle automatique de la redevance d'occupation provisoire du domaine public (ROPDP chantiers)	Approuvée à l'unanimité

